COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Février 2019

<u>PRESENTS</u>: MINVIELLE Maurice, BENAZETH Chantal, CABRESIN Vanessa, CASTERAN Josiane, CAZABAN-CARRAZE Bernard, CLAVERIE Xavier, DURANTON Romain, GOUA DE BAIX Véronique, LACOSTE Danielle, PUJO Delphine,

EXCUSES: BARRERE Stéphanie, LABORDE Jean-Louis, MILLET René, ROCHE Emmanuel

SECRETAIRE DE SEANCE : PUJO Delphine

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR : le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour des affaires suivantes : - Néant.

Monsieur le Maire présente le résultat du repas du village et se félicite de la réussite des fêtes avec la participation des élus et des membres du CCAS comme de bénévoles.

Le Comité des fêtes est toujours en attente de constitution.

1) Approbation CR CM 5 décembre 2018 : à l'unanimité

2) Demande de Subvention Travaux Salle:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la visite d'entretien annuel du chauffage de la salle, il a été soulevé des problèmes d'impact de ballons, de sortie des gaz au niveau des cheminées, de rupture des tubes en céramique, etc.... Ce système installé en 2005 n'est plus adapté vu les pannes répétées.

Un devis de 20.478,89 € HT (24.574,67 € TTC) a été reçu pour remplacer les 4 appareils.

De plus, les fenêtres des vestiaires, douches, sanitaires et locaux annexes doivent être changées dans le cadre des ADAP. Ce qui permettra ainsi une meilleure isolation thermique.

Un devis de 4 086,81 € HT(4 904,17 € TTC) a été reçu pour remplacer les 7 fenêtres.

Un dossier de demande de subvention pourrait être déposé au titre de la DETR à hauteur de 40% du HT soit 24 565.70 * 40% = 9 826.28 €.

Pour info, le Conseil Départemental ne subventionne qu'un dossier tous les 3 ans par bâtiment sur une base de 30,000 € HT minimum de travaux.

Le CM délibère et à l'unanimité approuve les travaux, autorise le Maire à faire la demande de subvention DETR.

3) Attributions de la CCNEB suite à transfert GEMAPI

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article 1609 nonies C-V du Code Général des Impôts et afin de neutraliser le passage au régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique (FPU), un mécanisme de reversement entre le groupement et les communes membres a été institué au travers de l'attribution de compensation (AC). Son montant est réévalué à l'occasion de chaque nouveau transfert de compétences pour tenir compte du transfert de charges et maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur Etablissement Public de Coopération intercommunale.

Jusqu'en 2017 inclus, sept communes versaient des participations au Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Bassin de l'Ousse, 6 619 € pour Barzun. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la CCNEB a pris la compétence GEMAPI.

le Conseil communautaire s'est inscrit dans la procédure dérogatoire de fixation libre des attributions de compensation prévue à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et a choisi de financer l'intégralité de cette cotisation

Le CM délibère et à l'unanimité, REJETTE la révision du montant de l'attribution de compensation de la commune et VALIDE le maintien de l'attribution de compensation après transfert de la compétence GEMAPI de la commune à 74 311 €

4) Création poste Adjoint Technique

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'employé communal, Alain LOUSTEAU, a fait sa lettre de demande de mise en retraite au 1^{er} juin 2019. Remplacement sera traité lors du prochain CM

5) QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS

- a) <u>Démission</u>: M. Antonio PINTO a transmis un courrier de démission de son mandat de Conseiller Municipal. Cette démission a été actée et transmise à la préfecture.
- b) Propriété proposée par Notaire: A ce jour les héritiers ne sont plus intéressés pour vendre.

c) <u>Compétences Eau et Assainissement</u>: Monsieur le Maire rappelle que les compétences Eau Potable et Assainissement Collectif sont toujours communales mais que c'est le Syndicat Eau Assainissement Béarn Bigorre (SEABB – Ex SMEAVO-SAPO) qui les gèrent.

A compter du 1^{er} janvier 2020, la CCNEB doit reprendre toutes ces compétences mais un texte dérogatoire permet de reporter ce transfert au 1^{er} janvier 2026.

Pour l'Assainissement Non Collectif, la compétence a été reprise par la CCNEB au 1^{er} janvier 2019 mais c'est le SEABB qui la gère.

Un avis doit être donné avant le vote en Conseil Communautaire.

Le CM, à l'unanimité, demande le report au 1^{er} janvier 2026 pour le transfert de compétence à la CCNEB Demande à la CCNEB de continuer à faire gérer l'Assainissement Non Collectif par le SEABB.

- d) Bernard CAZABAN a été nommé référent communal au sein du <u>Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts</u> et du Bahus (SGLB) Syndicat des petits ruisseaux
- e) Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande concernant l'éventuelle acquisition des <u>parcelles</u> <u>communales de la rue du Cami Bielh</u> (ancienne décharge). Des renseignements seront pris quant à la faisabilité.
- f) Obligation pour les communes d'avoir un <u>service de fourrière</u> pour les animaux errants. Une proposition de convention avec le refuge d'IBOS a été reçue (0.70 € par habitant). *Le CM refuse pour l'instant cette adhésion à ce service*. Une réflexion est lancée
- g) Monsieur le Maire informe le Conseil que le volume collecté dans la borne « <u>Le Relais</u> » s'est élevé à 3 361 Kgs en 2018 contre 3 049 kgs en 2017
- h) Une société a fait parvenir une proposition commerciale afin d'équiper la commune d'un <u>système de téléalerte</u> dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde. 560 € HT pour la mise en service puis 640 € HT pour l'abonnement annuel puis des coûts pour les appels. *Le CM à l'unanimité refuse d'adhérer*.
- i) Monsieur le Maire demande au Conseil de créer une commission afin d'étudier l'éventualité de changer de fournisseur pour la cantine : Josiane CASTERAN Vanessa CABRESIN Romain DURANTON Delphine PUJO sont désignés
- j) <u>Radar pédagogique</u> : La demande est toujours en attende de décision au CD64 comme la rencontre avec le CG64 pour le carrefour Cami bielh/Mgr Théas/Ossau.
- k) Monsieur le Maire informe le Conseil des incivilités : ordures retrouvées chemin de La Palanque. Ces ordures faisaient parties de cambriolages perpétrés en 2017.
- I) Budget 2019: propositions à affiner:
 - o améliorer le centre bourg par peinture extérieure de la cantine, de la salle polyvalente, du logement école
 - o clôture/grillage sur le mur autour de l'école, ex bibliothèque
 - o idée d'une fresque par le CMJ
 - chauffage salle et vasistas
 - o travaux voirie
 - o cour locaux techniques : revoir sol et écoulement eaux pluviales
 - o église : eau chaude et bas de porte
 - o trinquet : installer robinet eau chaude
 - o ADAP
 - Cantine: prévoir achats si changements dans l'année
 - o achat Propriété en fonction décision Notaire
- m) Embellissement entrée côté Pontacq envisagé au printemps. Etudier environnement des containers à verre.

Fin de la séance à 22h00

Le Maire Maurice MINVIELLE